

Arrêté fédéral **portant approbation de la convention de sécurité sociale** **entre la Suisse et le Brésil**

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 5 novembre 2014²,
arrête:

Art. 1

¹ La convention de sécurité sociale du 3 avril 2014 entre la Confédération suisse et la République fédérative du Brésil³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101

² FF 2014 8655

³ FF 2014 8671

